

grands efforts pour éclairer les Egyptiens sur la politique de l'Afrique du Nord et pour créer un intérêt « national » dans la libération des Nord-Africains.

Ainsi des pays jouissant d'une souveraineté plus ou moins établie se sont avérés être de vains espoirs pour les industriels égyptiens. La seule alternative qui leur reste maintenant est d'étendre la souveraineté égyptienne à nos voisins à l'ouest et au sud de l'Egypte», particulièrement au sud, c'est-à-dire au Soudan.

Le Soudan, déjà à moitié égyptien, est à tout point de vue un « lebensraum » parfait pour les industriels égyptiens. Il est également d'une importance vitale pour les féodaux égyptiens, car quiconque contrôle le Soudan contrôle le Nil et quiconque contrôle le Nil contrôle l'agriculture égyptienne. En fait, le sort même de l'Egypte et de ses 20 millions d'habitants dépend complètement de l'état des choses au Soudan. De là l'unité parfaite des intérêts capitalistes, féodaux et populaires concernant les revendications de l'Egypte sur le Soudan. Mais le peuple égyptien et ses exploiters, tout en parlant la même langue, ne disent pas la même chose.

Avec une opinion publique disposée à appuyer tout gouvernement qui crie le plus fort pour le Soudan, la situation est maintenant transformée par les capitalistes féodaux qui ont habilement changé la sollicitude populaire pour les eaux du Nil en une attitude impérialiste.

Le mot d'ordre : « Le Soudan aux Soudanais » est entendu avec réticence au Caire. Ce furent les communistes, en Egypte, qui crièrent pour la première fois, en février 1946 : « l'auto-détermination pour le Soudan ». Mais, peu après, les staliniens égyptiens, trouvant que pour l'homme de la rue le Soudan avait trop de valeur, laissèrent tomber ce mot d'ordre au nom de la tactique. Ils se limitèrent à parler de « la lutte commune contre l'ennemi commun », appelant les deux peuples d'Egypte et du Soudan à s'unir pour la libération de la vallée du Nil de l'impérialisme britannique, s'alignant ainsi, pour l'instant, sur les impérialistes égyptiens qui ont comme mot d'ordre : « l'unité de la vallée du Nil sous la couronne égyptienne ». Seuls les trotskistes d'Egypte défendent maintenant la première politique communiste : « Auto-détermination pour le Soudan après le retrait des troupes britanniques de la vallée du Nil ». Seuls les prochains événements prouveront s'il est opportun, à l'heure actuelle, de lancer un tel appel, comme le prétendent les staliniens.

La seule chose que les Egyptiens peuvent réclamer avec raison, c'est le retrait des troupes britanniques de la vallée du Nil, tant du Soudan que de l'Egypte. L'Egypte ne peut se permettre d'avoir à sa porte une forte puissance étrangère possédant une machine capitaliste très développée. Cela serait la fin de l'agriculture égyptienne et la fin d'un peuple de 20 millions d'habitants.

Mais la souveraineté de l'Egypte sur le Soudan est une revendication qui ne peut se justifier si elle est imposée par la force ou par un accord international. L'unité avec l'Egypte est une chose que seul le peuple soudanais peut décider, et toute fédération ou intégration qui serait faite autrement que par un plébiscite avec un contrôle neutre, est un acte illégal de violation dirigé contre le peuple du Soudan.

Si l'Egypte est si convaincue de l'esprit de fraternité qui règne entre le peuple égyptien et le peuple soudanais, comme on le prétend si souvent, pourquoi a-t-elle si peur d'un plébiscite au Soudan ? Si le plébiscite demandait l'unité pour la vallée du Nil, l'Egypte aurait obtenu ce qu'elle veut, et par la voie légale. Si le Soudan votait contre la fusion avec l'Egypte, alors l'annexion du Soudan à l'Egypte serait un acte criminel d'enlèvement politique qui ne provoquerait que du sang et des larmes pour les années à venir.

Ce dont les Egyptiens devraient avoir vraiment peur, c'est d'un plébiscite au Soudan effectué sous les baïonnettes britanniques et sous un contrôle administratif britannique, et c'est précisément cela que la Grande-Bretagne s'apprête à faire maintenant. Le refus de l'Egypte d'admettre le principe de l'auto-détermination pour le peuple soudanais a permis à la Grande-Bretagne de se poser en libératrice des nations opprimées.

Les impérialistes britanniques, si justement inquiets au sujet de l'avenir du Soudan, veulent un plébiscite immédiat ici, ce qui voudrait vraiment dire la dissolution finale du système de condominium anglo-égyptien et l'établissement d'une colonie de la couronne britannique à 100 % au Soudan. Tout plébiscite qui aurait lieu au Soudan avant le retrait total des forces britanniques de la vallée du Nil ne donnerait pas le Soudan aux Soudanais, mais aux Britanniques.

Pourtant, le principe de l'auto-détermination est en soi inattaquable, et, tant que l'impérialisme égyptien refuse de l'admettre, l'impérialisme britannique apparaîtra comme étant le défenseur de ce principe, et un grand désastre tombera sur l'Egypte et sur le Sou-

dan. Telles que les choses se présentent à l'heure actuelle, il semble que l'Egypte va perdre sa cause devant le Conseil de Sécurité. Les politiciens égyptiens à bon marché auront du mal à convaincre le monde de donner son appui à un impérialisme égyptien qui propose d'étendre la souveraineté égyptienne au Soudan contre l'impérialisme britannique vieux et rusé, qui propose l'auto-détermination du peuple soudanais, bien qu'en fait, parler d'un plébiscite avant le retrait total des troupes britanniques du Soudan, c'est porter un coup mortel aux libertés du Soudan. Même si le Soudan était annexé à l'Egypte, comme le désirent les impérialistes d'Egypte, ce serait une meilleure solution du problème soudanais

qu'un plébiscite contrôlé par des administrateurs britanniques et des armées britanniques. Les peuples du monde entier doivent comprendre qu'il sera plus facile pour le peuple soudanais de se libérer dans l'avenir du joug égyptien que de repousser les Britanniques. Le militarisme égyptien, tout comme son capitalisme, n'est qu'à ses débuts. Mais les peuples du monde entier doivent aussi demander au peuple d'Egypte de s'engager à travailler pour la libération du peuple soudanais tant par la lutte commune contre l'ennemi commun, l'impérialisme et le capitalisme, que par la reconnaissance du droit d'auto-détermination du peuple soudanais.

AOÛT 1947.

R. L. BIRCHMAN

Le mouvement ouvrier au Japon

La majeure partie de tous les travailleurs non agricoles au Japon sont syndiqués.

Vers le 30 juin 1946, la totalité des ouvriers syndiqués représentait 58 % sur 8.282.400 travailleurs non agricoles. Les mineurs constituaient le groupe le plus organisé avec 85 % de syndiqués. Dans les communications et les transports, 82 % des ouvriers étaient syndiqués et 47 % des ouvriers travaillant dans l'industrie appartenaient aux syndicats.

Ces chiffres sont certainement beaucoup plus élevés aujourd'hui, puisque depuis un an environ le nombre des ouvriers syndiqués s'est accru à une

cadence de 100.000 ouvriers par mois.

Pendant les trois premiers mois de cette année, 2.718 nouveaux syndicats furent créés et le nombre d'ouvriers syndiqués a augmenté de 337.640 nouveaux membres selon les statistiques du ministère japonais de l'Assistance publique, récemment publiées.

Cette année, le 31 mars, il y avait en tout 19.983 syndicats comptant 5.226.969 membres. Ces chiffres ne comprennent pas le syndicat pan-japonais des marins qui comptait 74.185 membres le 1^{er} février.

Le chiffre total des syndiqués s'élevait, le 31 mars, à 3.557.501 hommes (76 %) et 1.256.870 femmes (24 %).

Plus de la moitié des ouvriers sont syndiqués

La signature d'un certain nombre de contrats collectifs importants pendant les mois de février, mars et avril de cette année, incluait plus de la moitié de tous les ouvriers syndiqués. Durant cette période, des contrats collectifs furent signés qui comprenaient tous les mineurs, marins, dockers, ouvriers des armées d'occupation, cheminots et ouvriers du transport, ainsi que les instituteurs. Tous ces contrats, conclus sur une échelle nationale, comprennent des clauses spéciales prévoyant des arrangements locaux.

Rien que tous les contrats stipulaient l'acceptation par l'employeur du principe d'un minimum vital, le principe de l'échelle mobile des salaires n'était prévu que dans les accords concernant les mineurs.

De plus en plus, le principe de l'échelle mobile des salaires est accepté comme moyen nécessaire pour garantir un minimum vital. Le 18 avril, des ouvriers de l'« Oriental Economist » signèrent un accord avec la direction, dont le président est également ministre des Finances, qui comportait une clause prévoyant « l'échelle mobile pour un salaire minimum de base ».

Le Conseil national des syndicats des ouvriers des charbonnages, représentant la presque totalité des mineurs, et l'Association japonaise des opérateurs des mines de charbon, représentant tous les opérateurs des mines, signèrent le 12 avril un contrat collectif comprenant toute l'industrie du charbon. Ce contrat englobait 203.316 ouvriers de fond, 210.724 ouvriers travaillant à la surface et 44.310 employés de bureaux.